

Comité canadien du marché des changes Rapport sur les activités de 2012

Le Comité canadien du marché des changes (CCMC) se compose de cadres supérieurs provenant d'institutions financières participant activement au marché canadien des changes et au marché international du dollar canadien, d'établissements de courtage intermédiaire, de la Banque du Canada et du ministère des Finances (voir la liste des membres ci-jointe).

L'objet du Comité est d'offrir une tribune pour favoriser les échanges de vues sur l'évolution du marché des changes et sur diverses questions connexes, y compris l'examen des pratiques et des procédures de ce marché (voir le document ci-inclus sur les objectifs et l'organisation du CCMC). En 2012, le Comité s'est attaché à :

- suivre les transformations des activités de change dans le contexte du programme de réformes lancé à l'échelle mondiale et des progrès technologiques (notamment la négociation à haute fréquence);
- favoriser l'avancement du projet de mise en place d'un cycle de règlement le même jour à la CLS Bank des opérations sur la paire de devises dollar canadien-dollar américain de façon à éliminer le risque de règlement;
- revoir et renforcer la structure de gouvernance du CCMC et améliorer la représentativité de ce dernier;
- adapter l'enquête semestrielle sur le volume des opérations de change à la méthode de déclaration retenue pour l'enquête triennale de la BRI.

Ces activités prioritaires sont traitées plus abondamment ci-dessous.

Activités prioritaires récentes du CCMC

CLS

Dans son étude *Le marché canadien des changes : évolution et perspectives* publiée le 5 mars 2010, le CCMC soutient que des processus sûrs de compensation et de règlement concourent à réduire les risques sur les marchés des changes. Il constate en particulier que la CLS Bank fournit des services de règlement selon le principe « paiement contre paiement » pour 17 monnaies, ce qui élimine le risque de règlement dû au délai qui sépare le décaissement d'une somme dans une monnaie donnée de l'encaissement dans une autre. De plus, il recommande que les efforts déployés par la CLS Bank pour augmenter le nombre de monnaies et de produits qu'elle traite ou de régions et de participants qu'elle sert devraient être appuyés lorsque cela est possible, y compris les efforts visant à instaurer un service de règlement le même jour des opérations

de change dollar américain-dollar canadien effectuées sur le marché au comptant. (Le fait que les banques canadiennes recourent largement au marché des swaps de changes \$ É.-U./\$ CAN pour satisfaire leurs besoins de financement le jour même souligne l'importance de cette initiative.)

À cette fin, et dans le droit fil de la recommandation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, selon laquelle une banque doit chercher dans la mesure du possible à réduire le risque de contrepartie auquel elle est exposée en recourant aux infrastructures de marché offrant le mode « paiement contre paiement » pour régler leurs opérations de change, les membres du CCMC ont participé activement à la mise sur pied d'un cycle de règlement le même jour pour les opérations de change \$ É.-U./\$ CAN à dénouer le jour même, en collaboration avec la CLS Bank, d'autres banques américaines, la Banque du Canada et la Banque fédérale de réserve de New York. Outre les rencontres de la CLS Bank avec ses banques participantes, d'autres réunions auxquelles assistaient des membres du CCMC ont été organisées, dont deux à Toronto, ainsi que deux à New York avec le concours du New York Foreign Exchange Committee et de la Banque de réserve fédérale de New York. D'importants progrès ayant été accomplis, la mise en place du cycle de règlement le même jour est en bonne voie et devrait se concrétiser en septembre 2013.

Gouvernance et composition du Comité

En 2012, la composition du CCMC a fait l'objet d'un certain nombre de changements destinés en partie à en renforcer le caractère représentatif. Celui-ci compte deux nouveaux venus, à savoir John Glover et Michele Hardeman. C.J. Gavsie et Adam Howard ont succédé à Jamie Thorsen et Lynn Patterson. Michael Gibbens et Gil Mandelzis remplacent Moti Jungreis et John Nixon qui, à titre de membres suppléants, maintiennent tous deux des liens avec le Comité.

Compte tenu de l'évolution constante du marché des changes au Canada et du marché international du dollar canadien, le CCMC a décidé de revoir sa structure organisationnelle. La description des objectifs et de l'organisation du Comité, qui n'avait pas été modifiée depuis 2003, a été revue et corrigée, puis remise aux membres pour examen avant d'être soumise au vote, en janvier 2013.

Les groupes liés au Comité ou ses sous-comités ont aussi fait l'objet d'un examen, notamment l'Association des marchés financiers du Canada (AMFC) et le Comité canadien de déontologie (CCD).

S'agissant de l'AMFC, cette association est l'héritière d'une riche histoire. Antenne canadienne de l'association internationale ACI, sa fondation sous l'appellation Foreign Exchange (FOREX) Association of Canada remonte à 1972. En raison de l'évolution du marché des changes, l'AMFC a connu récemment des difficultés,

notamment la baisse du nombre de ses membres et un déficit annuel. Avant cela, elle avait vu les cours menant à l'obtention de diplômes décernés par l'ACI largement remplacés par les programmes de formation créés sur place dans les différentes banques. En conséquence, l'AMFC a mis fin à son affiliation à l'ACI en juillet 2012 et adopté un nouveau mandat consistant à offrir des occasions de réseautage pour les opérateurs du secteur canadien des changes et à parrainer des événements en lien avec le marché des changes au Canada. L'AMFC n'étant plus rattachée à l'ACI et ayant retranché le volet formation de sa mission, elle a cessé d'être représentée au CCMC en qualité de membre d'office sans droit de vote.

En ce qui concerne le CCD, ce comité a pour mission générale de promouvoir le professionnalisme et des normes déontologiques élevées sur le marché canadien des changes. Le CCD n'a pas été très actif ces dernières années et certains des objectifs de sa mission n'ont pas été remplis ou n'ont plus leur raison d'être. Il est prévu qu'à la réunion du CCMC de janvier 2013, les membres discutent de l'opportunité de remanier les objectifs du CCD ou de le démanteler pour créer à la place des sous-comités ou des groupes de travail ad hoc qui se pencheront sur des questions précises au fur et à mesure des besoins.

Recueils de pratiques exemplaires

Le CCMC examine actuellement le code de conduite professionnelle de l'ACI qu'il avait adopté en 2001 pour en faire la référence du marché canadien des changes. Le CCD et l'AMC ont procédé à l'examen préliminaire de ce document et de deux autres des principaux codes disponibles ailleurs dans le monde. Les aspects importants de cet examen comprenaient le niveau de détail et l'étendue du champ d'application des dispositions, la rapidité des mises à jour, les fuseaux horaires et la région du globe concernés, la pertinence pour le marché canadien, le point de vue rédactionnel (s'adresse-t-on au cambiste ou à l'institution financière?) et si le Canada est représenté au sein de l'organisation promotrice du projet de rédaction. À l'étape suivante, la Banque du Canada, conjointement avec les banques membres du CCMC, examinera l'utilisation que celles-ci font de codes de conduite internes et externes afin d'alimenter la réflexion du Comité sur l'approche à privilégier en ce qui trait à l'adoption d'un code de conduite pour le marché canadien des changes.

Liens avec les autres comités des changes

Depuis 2006, des représentants des comités des changes de Londres, de New York, de Francfort, de Tokyo, de Singapour, de Hong Kong, de l'Australie et du Canada se réunissent périodiquement pour échanger sur l'évolution des marchés des changes et les tendances qui y sont observées, favoriser la collaboration entre les différents comités, exposer leurs conceptions respectives sur des enjeux d'intérêt commun concernant la

structure et le fonctionnement du marché des changes, par essence international. La dernière rencontre s'est tenue en mars, à Francfort, sous les auspices de la Banque centrale européenne¹. Les sujets à l'ordre du jour de cette rencontre² comprenaient, entre autres, l'enrichissement des pratiques exemplaires sur les marchés des changes, les projets de réforme réglementaire de portée internationale ainsi que les faits nouveaux en matière de déclaration des opérations de change, y compris en ce qui concerne les enquêtes semestrielles sur le volume des opérations de change. Il est à noter que les comités sont en train d'élaborer un document dégageant les principes généraux qui ressortent de divers codes de conduite.

Bilan des activités habituelles

Le CCMC a revu le relevé déclaratif à fournir dans le cadre de son enquête semestrielle sur les volumes des opérations de change. Les banques participant à l'enquête ont accepté d'y intégrer la plupart des principaux changements introduits dans l'enquête triennale d'avril 2013 de la BRI. Parmi ceux-ci, notons la ventilation de la catégorie « autres institutions financières », la communication de données sur les contrats à terme non livrables, la révision du tableau sur les modes d'exécution et la ségrégation du courtage privilégié dans le cas des courtiers qui ont effectué des opérations à titre de courtiers privilégiés. Les résultats de l'enquête du CCMC la plus récente (celle d'octobre 2012), peuvent être consultés dans le site Web de ce dernier, à l'adresse : http://www.cfec.ca/files/announcement_pressrelease_oct2012.pdf.

Les banques membres du CCMC ont participé à l'enquête de 2012 menée par la Banque du Canada sur les activités de couverture du risque de change de leur clientèle d'entreprises et d'investisseurs institutionnels. Les résultats de cette enquête ont été publiés en novembre dans le site Web de la Banque du Canada et sont aussi disponibles au <http://www.cfec.ca/announce.html>.

Étant donné le chantier de taille constitué par le projet à la CLS Bank et les réunions qu'il a nécessité et auxquelles ont participé de nombreux membres du CCMC, celui-ci s'est réuni deux fois en 2012, et non trois comme c'est le cas habituellement. Les réunions se sont tenues dans les bureaux de la Banque royale du Canada et de la Banque de Montréal. On trouvera des précisions sur les délibérations du Comité à l'adresse : <http://www.cfec.ca/minutes.html>.

¹ Les rencontres précédentes ont été organisées par la Banque fédérale de réserve de New York (à New York, en octobre 2006), par la Banque d'Angleterre (à Londres, en avril 2008), par l'Autorité monétaire de Singapour (à Singapour, en décembre 2009) et par la Banque du Canada (à Ottawa, en avril 2011).

² Le CCMC y était représenté par Donna Howard, Ed Monaghan et Rob Ogrodnick.

Rapport d'activité

Le CCMC publie le présent rapport annuellement afin de faire connaître publiquement les activités du Comité et sa composition. Les dernières nouvelles concernant les activités du Comité sont publiées pendant l'année dans son site Web (www.cfec.ca), sous les rubriques « Announcements » ou « Minutes ». Une page de ce site qui sera consacrée à la présentation générale du CCMC, de ses activités permanentes et de son rôle est en cours d'élaboration. Ce site contient aussi une liste à jour des membres, des renseignements sur les volumes des opérations et les taux de change, des articles présentant un intérêt pour les opérateurs du marché des changes, ainsi que des liens vers les sites Web d'autres comités et organismes de ce marché.

La contribution importante des personnes qui ont quitté le Comité au cours de la dernière année, de celles qui en font encore partie et des sous-comités est fort appréciée.

Donna Howard
Présidente
Comité canadien du marché des changes
Rapport sur les activités de 2012

**Comité canadien du marché des changes
Décembre 2012**

Donna Howard, conseillère du gouverneur (présidente)
Banque du Canada, Ottawa

Harry Culham, chef de groupe adjoint, Services bancaires de gros
Marchés mondiaux CIBC, Toronto

Jeff Feig, directeur général
Citigroup, New York

Laurent Ferreira, vice-président exécutif et directeur général – Produits dérivés
Banque Nationale du Canada, Montréal

C.J. Gavsie, directeur général et chef, Produits de change
BMO Marchés des capitaux, Toronto

Michael Gibbens, directeur général et chef mondial, Opérations de change
Valeurs mobilières TD, Toronto

John Glover, directeur général
Barclays Capital, Toronto

Michele Hardeman, directrice générale et chef, Ventes de produits de change pour les
Amériques
State Street Global Markets, Boston

Jason Henderson, vice-président à la direction et directeur général, responsable en chef
des marchés internationaux et trésorier
Banque HSBC Canada, Toronto

Adam Howard, président et directeur national
Bank of America Merrill Lynch Canada, Toronto

Mark Johnson, directeur général (président du CCD, membre d'office)
RBC Marchés des Capitaux, Toronto

Clifton Lee-Sing, chef, Gestion des réserves et des risques
Ministère des Finances, Ottawa

Jack Linker, directeur
Thomson Reuters America, New York

Gil Mandelzis, chef de la direction, EBS
EBS Dealing Resources, New York

Ed Monaghan, chef mondial, Opérations de change
RBC Marchés des Capitaux, Londres

Jason Shell, directeur général et chef de l'équipe des opérations de change (Amérique
du Nord)
Deutsche Bank, New York

Barry Wainstein, vice-président du conseil et chef délégué, Marchés des capitaux mondiaux, et chef mondial, Opérations de change et métaux précieux et métaux de base
Banque Scotia, Toronto

Rob Ogrodnick, analyste principal (secrétaire)
Banque du Canada, Toronto

COMITÉ CANADIEN DU MARCHÉ DES CHANGES

Objectifs et organisation Janvier 2013³

I. Objectifs

Les objectifs du Comité sont les suivants :

- offrir une tribune en vue de favoriser des échanges de vues réguliers sur l'évolution du marché des changes;
- cerner, analyser et commenter certaines questions concernant le marché des changes;
- examiner des questions d'ordre technique ainsi que les procédures et pratiques en vigueur sur le marché des changes et les marchés financiers connexes;
- établir la liaison entre le marché des changes canadien et les organismes ainsi que les institutions officielles travaillant au Canada ou à l'étranger;
- promouvoir, à l'intention des participants au marché, les activités, les décisions et les opinions du Comité, lequel fait office de représentant du marché des changes canadien.

II. Organisation

1. Le Comité se compose de cadres supérieurs qui représentent des institutions participant activement au marché des changes canadien et au marché du dollar canadien à l'échelle internationale.
2. La composition du Comité doit refléter les intérêts des principaux teneurs de marché du dollar canadien sur le marché des changes au Canada et tout autre intérêt des participants au marché qui, de l'avis du sous-comité permanent d'adhésion (décrit ci-après), contribueront favorablement aux travaux du Comité. En outre, le Comité doit compter un représentant du milieu du courtage et un représentant de la Banque du Canada, désigné par celle-ci. Le Comité peut également comprendre jusqu'à quatre membres non résidents représentant de grandes institutions qui participent au marché du dollar canadien et qui sont établies à l'extérieur du pays.
3. Le président du Comité canadien de déontologie est membre d'office du Comité mais n'a pas droit de vote, à moins qu'il ne soit déjà membre de plein droit.
4. Un représentant du ministère des Finances est membre d'office du Comité mais n'a pas droit de vote.
5. Un représentant de la Banque du Canada n'ayant pas la qualité de membre assume la fonction de secrétaire du Comité.

³ La nouvelle description des objectifs et de l'organisation, qui tient compte des modifications dont le CCMC a discuté en réunion, a été présentée aux membres en 2012 et dûment approuvée en janvier 2013.

6. Le Comité ne peut compter plus de 16 membres ayant droit de vote, à l'exclusion du secrétaire. Le quorum est atteint lorsque les deux tiers des membres ayant droit de vote sont présents. Les membres ont chacun droit à un vote. Le président ne vote que pour départager les voix. Les membres ont la faculté de désigner, au sein de leurs propres organisations, des suppléants qui, dans des circonstances exceptionnelles, les remplaceront aux réunions et voteront en leur nom. Les suppléants pourront être considérés comme des candidats possibles aux postes de membre en cas de vacance.
7. Le mandat des membres est normalement de trois ans, et le tiers environ des mandats expirent chaque année, mais le Comité est toujours libre de modifier la durée des mandats. Pour garantir une certaine cohésion, tous les mandats sont réputés se terminer le 30 avril.
8. Les membres siègent au Comité à titre individuel et doivent représenter les intérêts du marché des changes en général.
9. Les membres en exercice élisent un des leurs à la fonction de président et fixent la durée du mandat de ce dernier. Le Sous-comité d'adhésion (voir ci-dessous) recommande les candidats qu'il juge appropriés pour occuper cette fonction.
10. Le Comité se réunit trois fois par an ou plus souvent au besoin. Avant la fin de l'année, les dates de réunion sont fixées pour l'année suivante. Des réunions supplémentaires sont convoquées lorsque les circonstances l'exigent.
11. Un sous-comité permanent d'adhésion, composé d'un président, à savoir le représentant de la Banque du Canada, et de trois autres membres choisis par l'ensemble du Comité, trouve et propose de nouveaux membres en fonction de leur notoriété personnelle, de l'étendue de leur expérience et de leur aptitude potentielle à contribuer aux travaux du Comité. Ces trois autres membres remplissent chacun un mandat de trois ans qui se termine une année différente, le 30 avril.
12. Le Comité peut former des comités spéciaux présidés par ses membres pour étudier des questions précises. Des personnes de l'extérieur peuvent être invitées à siéger à ces sous-comités.
13. Le Comité publie un rapport annuel de ses activités, qu'il met à la disposition du public pour lui faire part de ses activités et lui communiquer le nom de ses membres.
14. Le secrétaire prépare et envoie un avis de convocation aux réunions à chacun des membres et des suppléants. Le secrétaire prépare et envoie, pour examen, la version préliminaire du procès-verbal des réunions à chacun des membres et des suppléants et il en publie la version définitive dans le site Web du CCMC.